





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-417**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183192-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE
REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE GRANET**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE
REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes qu'il conduit depuis plusieurs années.

La vente aux enchères en ligne organisée par la maison de ventes Christie's pour l'édition 2020 de la Biennale de Paris a été l'opportunité de faire revenir sur le territoire aixois une importante œuvre du XVI^e siècle.

- « **Maître au perroquet** », *Vierge à l'Enfant avec perroquet*, formant triptyque avec deux volets latéraux représentant Jean Maynier d'Oppède et Madeleine de Castellane, premier tiers du XVI^e siècle, 75 x 107 cm, huile sur panneaux de bois.

Ce rare panneau d'une *Vierge à l'Enfant avec perroquet*, peint sur bois par un maître anversois du début du XV^{le} siècle, est l'élément central d'un triptyque connu depuis son exposition à Marseille en 1935, de Jean Maynier d'Oppède, premier président du Parlement de Provence d'Aix et de son épouse en secondes noces, Madeleine de Castellane. Ces commanditaires prestigieux identifiés par leurs armoiries respectives sont représentés sur les panneaux latéraux, qui avaient été démembrés depuis la dernière vente publique du triptyque complet en 2013.

Jean Maynier d'Oppède, commanditaire du triptyque, naît en 1495 dans l'hôtel familial construit par son père Accurse au 23 rue Gaston de Saporta. La fonction de Premier président au Parlement de Provence lui est attribuée en 1545, année où il mène la persécution de la population protestante du Lubéron au nom du roi de France. C'est sans doute au moment de son union en secondes noces avec Madeleine de Castellane en 1531 que ce triptyque est

commandé, retable de dévotion privée ou dédié dans une chapelle familiale (d'une église provençale ou de l'hôtel Maynier d'Oppède).

Il associe un panneau central exécuté par l'un des plus grands ateliers anversois du début du XVI^e siècle, dont une grande partie de la production était destinée à l'exportation, à des volets latéraux sans doute confiés à une main plus locale que l'on pourrait retrouver sur le retable du Parlement de Provence conservé à l'Église du Saint Esprit.

La grande qualité du panneau maniériste représentant la Vierge assise devant un paysage avec l'Enfant offrant un grain de raisin à un perroquet, l'associe à une partie du corpus hétéroclite attribué au « Maître au perroquet » plus proche de Coecke van Aelst que de Cornelis Bazelaere, à qui ce nom de convention a été attribué depuis l'apparition en 2017 d'un panneau signé. De fait ce panneau entretient de grandes affinités avec celui conservé au Museum of Art de San Diego, qui a donné son nom à l'ensemble d'œuvres représentant des Vierges à l'Enfant avec perroquet, symbole de pureté, selon une iconographie qui s'est développée dans la peinture des anciens Pays-Bas à partir de 1500.

La reconstitution du triptyque dans son intégralité permet d'envisager des études complémentaires sur l'histoire matérielle des volets et le contexte de sa commande, qui témoigne de la circulation des modèles de la Renaissance en Provence, carrefour d'échanges entre les Pays-Bas et l'Italie méridionale. A la suite de grands retables du XV^e siècle, tels que celui du Buisson ardent par Nicolas Froment mais également le triptyque de l'Annonciation d'Aix par Barthélémy d'Eyck, les grandes familles provençales s'inscrivent dans une tradition de commandes remarquables aux meilleurs artistes de leur temps.

L'entrée dans les collections du musée Granet de cet exceptionnel triptyque, en sus de constituer une découverte essentielle pour une période encore mal cernée en Provence, consolide un fonds conséquent d'œuvres de l'Age d'or des Pays-Bas (Rubens, van Dyck, Jordaens, etc) mais aussi, grâce au legs de François-Marius Granet en 1849, un triptyque de *La nativité, L'adoration des mages et de la Fuite en Egypte* donné à l'école flamande du XVI^e siècle.

La Ville d'Aix-en-Provence est l'adjudicataire aux enchères du panneau anversois de la Vierge à l'Enfant avec perroquet pour un montant tous frais compris de 162 600€. Dans le cadre de cette vente, les volets latéraux sont offerts à titre gracieux.

Cette œuvre sera affectée aux collections permanentes du musée Granet ; elle sera à ce titre inscrite à l'inventaire réglementaire du musée.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission scientifique régionale d'Acquisition du Ministère de la Culture – Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur rendu en délégation permanente le 9 octobre 2020

Il vous est proposé d'avaliser l'achat d'une œuvre d'art pour une valeur totale de 162 600€ TTC, et de l'affecter à l'inventaire réglementaire des collections du musée Granet.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur et se réserve la possibilité de solliciter du mécénat pour cette acquisition ;

- **AFFECTER** l'objet préalablement cité ci-dessus à l'inventaire du musée Granet ;

- **DIRE** que la Dépense correspondante sera imputée sur le budget du musée Granet, dont la nomenclature est : HC 999999A05, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne Astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes ;

DL.2020-417 - ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE
REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE GRANET-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

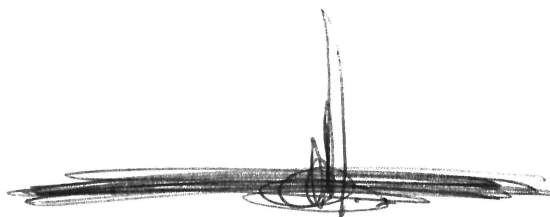
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00